



Les fumeurs de cigares : supérieurs au fumeurs de cigarettes ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 10 juillet 2012

Je viens de lire un article ultra-violent d'un académicien fumeur de cigares dans un grand quotidien. Je crois comprendre que les fumeurs de cigares, se croyant supérieurs au fumeurs de cigarettes, exigent des dérogations de la loi Evin pour le cigare ! Par exemple, ils exigent de pouvoir promouvoir le cigare à travers des revues, ce que personne n'accepterait pour les cigarettes ?

La loi Evin fait-elle une différence entre le tabac de la plèbe et celui des notables, entre cigarette et cigare ?

Devrons-nous, et nos enfants avec nous, supporter désormais la fumée écoeurante des cigares, parce que ces messieurs ont une position sociale privilégiée ?

Réponse :

Votre analyse n'est pas loin des arguments développés par certains éditeurs de ce type de presse spécialisée. Nous avons décidé de répondre à cette tribune par le biais d'un [communiqué](#) adressé aux différents organes de presse en espérant que, dans un souci d'équité, l'avis de l'association soit traité avec la même attention que celle dont a bénéficié cet illustre académicien.